

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**VILLE DE SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES**

**Aux Contribuables de la susdite VILLE,**

**AVIS PUBLIC**

Avis public est par les présentes donné par monsieur René Alain, directeur général/greffier-trésorier par intérim, que le conseil de cette municipalité, à une session tenue à l'hôtel de ville, le 13 avril 2021 a adopté un règlement RMU-2021 intitulé: "**RÈGLEMENT UNIFORMISÉ RMU-2021 RELATIF À LA SÉCURITÉ ET À LA QUALITÉ DE VIE**".

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal, 965, boul. Bona-Dussault, à Saint-Marc-des-Carières, aux heures normales de bureau, soit de 8h00 à midi et 13h00 à 17h00 du lundi au jeudi et le vendredi de 9h00 à 12h00.

**Publié à Saint-Marc-des-Carières, ce 14ième jour d'avril 2021.**

René Alain  
Dir. gén./greffier-très. par intérim